

Projet de loi modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, en vue de mettre en œuvre le Règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché et de transposer la Directive 2014/57/UE relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché ainsi que la Directive d'exécution (UE) 2015/2392 concernant le signalement des violations, et portant des dispositions diverses, n° [2504](#).

Le présent projet de loi actualise le cadre législatif belge en matière d'abus de marché afin de le mettre en conformité avec la réglementation européenne récemment adoptée. Il vise plus précisément à:

- *achever la mise en œuvre en droit belge du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, qui avait déjà été assurée dans une large mesure par la loi du 27 juin 2016. Ce volet consiste principalement à instaurer et à affiner un certain nombre de pouvoirs d'investigation de la FSMA et de mesures qu'elle peut prendre en cas d'infraction aux dispositions du règlement.*
- *assurer la transposition partielle en droit belge de la directive d'exécution (UE) 2015/2392 de la Commission du 17 décembre 2015 relative au règlement (UE) n° 596/2014 en ce qui concerne le signalement aux autorités compétentes des violations potentielles ou réelles dudit règlement. Il s'agit de l'adoption d'un dispositif relatif aux personnes effectuant des signalements (dites "informateurs").*
- *assurer la transposition en droit belge de la directive 2014/57/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux sanctions pénales applicables aux abus de marché. L'objectif est de modifier les dispositions pénales existantes en matière d'abus de marché, afin de les mettre mieux encore en conformité avec la directive.*

Étant donné qu'un certain nombre de dispositions ont une portée transversale, la directive 2014/65/UE, la directive 2014/91/UE et la directive (UE) 2016/97 sont elles aussi partiellement transposées.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2504 est adopté par 89 voix et 53 abstentions

Vote nominatif : 019

Oui	089
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chastel Olivier, Clarinval David, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delpérée Francis, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dispa Benoît, Ducarme Denis, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Kattrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Poncelet Isabelle, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smaers Griet, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van de Velde Robert, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	053
-------------	-----

Almaci Meyrem, Bonte Hans, Calvo Kristof, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Cheron Marcel, Crusnière Stéphane, De Coninck Monica, Dedry Anne, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewinter Filip, Di Rupo Elio, Fernandez Fernandez Julie, Frédéric André, Geerts David, Gerken Muriel, Grovonijs Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Hellings Benoît, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Maingain Olivier, Massin Eric, Mathot Alain, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pas Barbara, Pehlivan Fatma, Penris Jan, Pirlot Sébastien, Senesael Daniel, Temmerman Karin, Thoron Stéphanie, Top Alain, Vanden Burre Gilles, Van der Maelen Dirk, Van Hecke Stefaan, Van Hees Marco, Vanheste Ann, Vanvelthoven Peter, Vuye Hendrik, Willaert Evita, Winckel Fabienne, Wouters Veerle